



Tour d'horizon des initiatives citoyennes

Article

L'initiative citoyenne européenne est un nouvel outil qui, depuis le 1er avril, permet à un million de citoyens européens de s'immiscer dans le processus législatif européen en demandant à la Commission européenne d'agir dans un domaine précis. Dix initiatives ont déjà été déposées, allant de la téléphonie à l'accès à l'eau en passant par les expérimentations sur les animaux.

L'initiative citoyenne découle du traité de Lisbonne. Elle permet à un million de citoyens provenant d'au moins sept Etats membres de l'Union européenne de demander à la Commission européenne de faire une proposition législative dans un domaine de sa compétence.

La Commission peut refuser de suivre une initiative citoyenne couronnée de succès mais elle doit alors s'en expliquer. Si elle fait une proposition, celle-ci suit ensuite la procédure législative ordinaire : c'est au Parlement européen et au Conseil de l'UE (représentant les Etats membres) de décider.

A vous de signer !

Les neuf initiatives ouvertes à signature portent sur :

- Le traitement des déchets
- L'éducation
- Les expérimentations sur les animaux
- Le droit de vote des étrangers intra-communautaires
- La protection des embryons humains
- L'accès à l'eau
- La suppression des frais d'itinérance téléphoniques (roaming)
- La mobilité
- La suppression du paquet climat & énergie

Une initiative sur les vaches laitières a par ailleurs été retirée.

Le système de collecte en ligne des signatures de la Commission européenne devrait être finalisé à l'automne.